



Action Logement propose aux salariés et aux demandeurs d'emploi une aide exceptionnelle de 300€ pour payer leur loyer ou rembourser leur prêt suite aux baisses de salaire consécutive au Covid19.

Condition d'éligibilité et démarche à faire sur le site internet <https://www.actionlogement.fr/covid-19-une-aide-de-300-euros-pour-payer-le-loyer-et-le-pret-immobilier> à partir du 30 juin.